

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 17 (1909)
Heft: 4

Artikel: Les événements de 1848 à 1853 avec quelques lettres inédites de Druey
Autor: Maillefer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-16628>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES ÉVÉNEMENTS DE 1848 A 1853

AVEC QUELQUES LETTRES INÉDITES DE DRUEY

En 1847, la Suisse avait si rapidement terminé la guerre contre le Sonderbund que les puissances étrangères ne purent intervenir. En 1848, la Suisse mena à bien l'œuvre de sa réorganisation; elle se donna une constitution, la première vraiment nationale qu'elle ait possédée; elle nomma ses autorités fédérales, et dans les années qui suivirent, tout marcha à souhait, en ce qui concerne notre ménage intérieur.

Il est certain que les grandes puissances, signataires des traités de 1815, garantes du pacte fédéral de 1815, et qui avaient tenu la Suisse sous tutelle dès cette époque, n'auraient pas laissé accomplir cette transformation si elles avaient été en mesure de l'empêcher. Mais la révolution de février paralysa la France et aussitôt après les révolutions des grandes capitales éclatèrent. Les puissances, trop occupées chez elles, ne pouvaient songer à la Suisse. Quand le calme fut rétabli en Europe, il était trop tard pour intervenir chez nous. L'enfant s'était montré viable et fort, et la Suisse nouvelle était constituée.

Mais ce n'est pas sans un vif dépit que la réaction accepta le fait accompli. Elle garda rancune à la Suisse

et, dans les années qui suivirent 1848, aucune tracasserie ne fut épargnée à la Confédération. La guerre italienne fut, en particulier, une source intarissable de difficultés.

Il faut dire aussi que nos hommes d'Etat n'eurent pas toujours la prudence et le tact nécessaires. Si leur conduite à l'intérieur est digne de tous éloges, leur attitude en ce qui concerne la politique extérieure est loin d'être irréprochable. Les succès rapides de 1847 en avaient grisé plusieurs.

Au printemps de 1848, alors qu'éclata l'insurrection lombarde, le roi de Sardaigne retira ses troupes de Savoie. Le canton de Genève informa la Diète qu'un mouvement d'opinion se dessinait en Savoie en faveur d'une incorporation à la France. Pour empêcher les troupes françaises d'occuper les territoires vacants et d'en provoquer la réunion, Genève demandait que la Suisse, conformément aux déclarations sardes du 26 mars 1795 et aux clauses des traités de Vienne, occupât le territoire du Chablais et du Faucigny.

Les radicaux avancés appuyaient la demande des Genevois. La Diète cependant hésitait. On finit par trouver qu'il serait peu chevaleresque de profiter du moment où le roi de Sardaigne combattait en faveur de la liberté pour occuper une partie de ses Etats. En outre, la majorité estimait qu'il était bien inutile de préparer une annexion future des territoires neutralisés. Enfin, on craignait la France qui pouvait s'offusquer d'une pareille invasion militaire. La Diète passa à l'ordre du jour sur la question posée par Genève.

Presque en même temps arrivait une proposition du roi de Sardaigne Charles - Albert. Champion de la liberté italienne, il songeait à s'allier avec la Suisse libérale, où la cause des Lombards avait de nombreux partisans. Il essaya de raviver les animosités de la Suisse contre l'Autriche, la vieille ennemie héréditaire. En date du 6 avril 1848, il proposait à la Suisse une alliance offensive et défensive. La

Confédération mettrait sur pied 30,000 hommes dont 20,000 agiraient en Italie.

Les radicaux auraient volontiers cédé aux sollicitations de Charles-Albert. Druey, Fazy et Stämpfli étaient tout feu, tout flamme.

Les modérés cependant considéraient cette offre avec plus de calme. On la trouvait singulièrement intéressée, et le langage révolutionnaire de Charles-Albert avait de quoi frapper, dans la bouche d'un prince qui, six mois auparavant avait menacé le radicalisme suisse et fait au Sonderbund des avances et des promesses. La proposition d'alliance fut repoussée.

Bien en prit à la Suisse. Au mois de juillet 1848 le roi de Sardaigne était vaincu à Custozza et devait évacuer la Lombardie. Une fois de plus, l'Italie retombait sous le joug autrichien.

Ces événements eurent un fâcheux contre-coup en Suisse et particulièrement au Tessin. Le général autrichien Radetzki reprochait aux Tessinois leur sympathie pour les Lombards. Il les accusait d'accueillir sans discernement tous les patriotes réfugiés et d'avoir fourni des volontaires à l'armée de l'insurrection, six cents hommes à ce qu'il prétendait. Enfin, on avait laissé imprimer, sur le territoire suisse, des écrits hostiles à l'Autriche. Le mauvais vouloir du général s'étendait du Tessin à toute la Confédération. Celle-ci, disait-il, n'aurait pas demandé mieux que de voir ressusciter la République cisalpine. Le 15 septembre 1848 Radetzki prononçait un arrêt d'expulsion contre les Tessinois domiciliés dans le Lombard-Vénitien et toute communication postale et commerciale était rompue avec le Tessin; des marchandises appartenant à des négociants suisses furent séquestrées. La Diète protesta, envoya une commission. Le gouvernement autrichien dut se départir de sa rigueur. Mais en 1849, nouvelles inquiétudes.

Lorsque la guerre recommença, en mars 1849, le Tessin en subit le contre-coup immédiat. Sa situation devint précaire. Sa partie méridionale est enfoncée comme un coin en pleine Lombardie, et les Autrichiens pouvaient fort bien, à un moment donné, violer la frontière. Ils n'y regardaient pas de si près. D'autre part, ils étaient de nouveau très exigeants vis-à-vis de la Suisse, et ils l'accusaient de manquer derechef aux devoirs de la neutralité.

Il y avait aussi la question économique. Le Tessin s'approvisionnait uniquement en Lombardie, de blé surtout. Le Tessin fut menacé de la famine.

Enfin, la question des réfugiés était une cause de conflits. Un grand nombre de patriotes lombards s'étaient fixés dans le Tessin. Leur sang bouillonnait en apprenant les événements de la guerre. Et ils auraient volontiers fait quelques démonstrations à la frontière. L'Autriche le savait, et se plaignait par avance ; elle accusait le gouvernement tessinois de protéger les réfugiés et de tolérer leurs rassemblements tumultueux. Le contraire était vrai, et une des préoccupations constantes du gouvernement fédéral et du gouvernement tessinois était d'empêcher toute démonstration.

Le Conseil fédéral avait encore d'autres soucis. Un grand nombre de jeunes gens appartenant aux milices suisses quittaient le pays pour s'enrôler dans l'une ou l'autre des armées belligérantes. Cela ne constituait pas, à proprement parler, une violation de la neutralité, mais cela pouvait causer de multiples difficultés. Les cantons furent avisés d'avoir à surveiller leurs ressortissants et d'être circonspects dans l'octroi des passeports.

La question des capitulations militaires venait encore compliquer la situation. La constitution de 1848 les interdisait, mais, par mesure transitoire, les anciens contrats subsistaient jusqu'à leur expiration. C'est ainsi que les

cantons primitifs, plus Lucerne, Soleure et Appenzell-Intérieur fournissaient encore des troupes au roi de Naples. Les libéraux d'Italie se plaignaient du fait que les républicains suisses envoyassent des troupes aux despotes qui en faisaient un instrument de tyrannie et d'oppression.

La haine des Italiens pour les soldats des régiments capitulés donna lieu à plusieurs conflits, dont celui de Chiavenna peut servir de type. Le 19 mars 1849, un contingent de 37 recrues destinées au service de Naples était arrivé à Chiavenna, venant de Coire. Il s'y reposait tranquillement dans une auberge quand il fut attaqué à l'improviste par une foule en fureur, armée de couteaux et de bâtons. Plusieurs recrues furent maltraitées ; deux hommes furent grièvement blessés. La petite troupe dut précipitamment battre en retraite ; par les sentiers de la montagne, les fugitifs arrivèrent, plus morts que vifs, au village de Splügen.

Pour en revenir à la guerre, elle avait recommencé le 12 mars 1849. Les troupes sardes avaient d'abord franchi le Tessin et paraissaient avoir l'avantage. Mais encore une fois les déceptions cruelles succédèrent aux brèves espérances. Le 23 mars, Charles-Albert était de nouveau vaincu à Novare, par le général autrichien Radetzki. C'en était fait de l'indépendance italienne. Se sentant incapable, Charles-Albert abdiquait en faveur de son fils Victor-Emmanuel. Celui-ci signait aussitôt un armistice.

La réaction sévit en Lombardie et l'Autriche l'aurait volontiers étendue au Tessin. Des troubles y éclatèrent, probablement favorisés par les menées autrichiennes. Le général Radetzki espérait en profiter pour occuper le Tessin. Voici comment Druey raconte ces incidents :

Nouvelles télégraphiques reçues par le Conseil fédéral

mercredi 23 mars après-midi.

De Bellinzone. Le gouvernement tessinois est informé qu'un mouvement réactionnaire se prépare pour éclater à Locarno jeudi,

afin de fournir à l'armée autrichienne un prétexte d'envahir le Tessin. Le Conseil fédéral informe le Commissaire fédéral et le charge de prendre les précautions nécessaires, entr'autres de transporter à Locarno les milices qui y recevaient l'instruction militaire fédérale.

De Lugano, après 2 h. après midi.

Pendant la nuit, on a entendu un coup de canon parti de Varèse (place autrichienne au sud-ouest de Lugano), ensuite duquel les détachements autrichiens aux environs de Ponte-Tresa (village tessinois à l'extrême frontière sud-ouest) se sont immédiatement rassemblés en armes. Ils se sont dispersés vers 11 heures du matin. Vers midi arrivèrent une centaine d'habitants de la vallée de Colla, habillés en bourgeois, qui se rassemblèrent sur la place de Lugano. Ils parlaient haut et gesticulaient avec animation. Interrogés sur leurs intentions, ils répondirent qu'ils venaient recevoir des distributions d'argent. Mais on remarqua bientôt qu'ils ne manquaient pas de numéraire, quelques-uns ayant même 4 à 5 pièces de 5 fr. Plusieurs étaient ivres. Cette troupe était armée de fusils, de pistolets, de serpes, de bâtons et pourvue de poudre et d'autres munitions. Il était évident qu'ils cherchaient à renverser le Gouvernement. Aussitôt la garde civique de Lugano fut sur pied et parvint à saisir une quinzaine de ces insurgés. Les autres prirent la fuite. Tout est terminé pour le moment, mais la garde civique veille. Le Préfet a aussitôt fait mander les syndics des communes de la vallée de Colla. Au besoin le Commissaire fédéral donnera tout l'appui nécessaire au gouvernement tessinois. L'officier du Ministère public va aussitôt commencer l'enquête en présence du Commissaire fédéral.

En 1850, la situation se rembrunit. Les puissances menacèrent de s'entendre pour une action commune contre la Suisse, et, chose étrange, ce fut la Sardaigne qui fit sonner les plus vives réclamations, surtout au sujet de Mazzini.

Les notes suivantes de Druey relatent quelques incidents de frontière en 1851.

7 août.

Il résulte d'un récent Rapport du Commissaire fédéral au Tessin que le commandant des troupes autrichiennes à Come a donné pleine et entière satisfaction au sujet du berger tessinois Mozzini-Vellen qui, pris pour un contrebandier, avait été arrêté le 27 juillet dernier par des militaires autrichiens à la frontière sur l'alpe

Piscia Rondo près St-Jorio, désarmé et conduit de station en station à Come où il fut écroué. Sur les ordres du Feldzeugmeister, général comte Giulay, Mozzini a été sur le champ mis en liberté et convenablement indemnisé. Son fusil lui a été rendu à la frontière.

On a tout lieu d'espérer que la Confédération obtiendra également réparation pour d'autres cas de violation de territoire. Du moins le commandant autrichien, qui se montre animé des meilleures dispositions pour empêcher tout conflit entre les deux Etats, a-t-il ordonné une enquête sévère au sujet des faits dont le Commissaire fédéral s'est plaint.

L'officier autrichien qui avait ordonné de tirer sur des personnes se trouvant dans un bateau qui n'avait pas encore quitté les eaux suisses a fait des excuses à l'employé suisse des péages.

10 août.

Malgré toutes les enquêtes faites au sujet de la lutte armée qui doit avoir eu lieu en juillet dernier sur le mont St-Jorio entre des contrebandiers lombards venant, dit-on, du Tessin et des militaires autrichiens, on n'a rien pu découvrir, si ce n'est quelques bruits vagues.

D'un autre côté, il a été constaté que, dans le courant de juillet, à la frontière méridionale du Tessin, entre Stabbio et Clivio, des contrebandiers lombards se trouvant sur territoire suisse ont gravement insulté des militaires autrichiens qui se trouvaient de l'autre côté: mais on n'a pu découvrir les coupables. C'est pourquoi le Gouvernement du Tessin a ordonné de nouvelles recherches et des mesures pour empêcher le retour de pareils désordres. Et comme les représentans du Gouvernement autrichien ont donné avec beaucoup d'empressement à la Suisse réparation pour les atteintes portées à son territoire, le Conseil fédéral a exprimé à ce gouvernement le regret de ce qui s'est passé.

16 août.

Depuis l'arrivée du Commissaire fédéral la population tessinoise est calme et confiante, et, du côté de l'Autriche il ne s'est passé depuis 3 semaines aucun fait important de nature à provoquer des réclamations de la Suisse; des ordres très sévères ont été donnés aux troupes autrichiennes à la frontière d'éviter de mettre le pied sur le sol suisse et d'éviter tout ce qui pourrait faire naître des conflits. Ses troupes viennent d'évacuer le territoire contesté entre les deux Etats près de Pian Bascogno. Aussi tout tend à s'arranger.

20 août.

L'affaire de la barque de fromages arrêtée, comme contrebande dans la nuit du 15 mai dernier, sur le Lac Majeur, près de Luino,

par des soldats autrichiens et qui était réclamée par trois expéditeurs suisses à Magadino, a aussi été arrangée à la satisfaction de la Confédération. Les 3 bateliers piémontais arrêtés sur la barque n'ont pas tardé à être mis en liberté, et les fromages séquestrés pour une valeur de liv. 4000, ont été rendus aux réclaman sans même exiger l'amende qu'ils avaient encourue pour avoir offert deux fromages aux militaires autrichiens afin de les corrompre. Ceux-ci ont commis la faute d'arrêter la barque sur le lac avant que la contravention de contrebande fût consommée au lieu d'attendre que le bateau eût abordé sur le territoire autrichien.

22 août.

Il résulte d'une enquête ordonnée par le Commissaire fédéral que les bornes ou pierres-limites entre la Lombardie et le Tessin, près de S.-Lenio, qui devaient avoir été arrachées par des soldats autrichiens dans le mois de Juillet et transportées en avant n'ont point été touchées; mais des pierres ont été placées dans l'intervalle de ces bornes, on ne sait encore pourquoi. Des informations vont être prises à ce sujet et les réclamations nécessaires ne manqueront pas d'être élevées.

Le bateau à vapeur autrichien *Radetzki*, qui circule sur le lac Majeur, a abordé maintenant à Locarno, pour y prendre et déposer les voyageurs et les marchandises, ainsi que le Gouvernement tessinois en avait fait la demande dans le temps.

Berne, le 3 sept. 1851.

Mon cher Monsieur Petitpierre ¹,

Les nouvelles du Tessin continuent à être bonnes. Le Commissaire fédéral a reçu du général comte Gyulay à Milan, vers la fin d'Août, l'avis que le caporal qui a tiré, le 20 Juillet dernier, sur le lac de Lugano dans la direction du bateau sur lequel se trouvaient la femme et les deux filles du receveur suisse de Trigino (il n'y était pas lui-même) a été puni d'après toute la rigueur des lois militaires.

Quant aux faits qui doivent s'être passés sur le St-Jorio, combat entre des contrebandiers et des militaires autrichiens sur la frontière, l'autorité autrichienne a ordonné, de son côté, une enquête sévère; mais vu la position écartée et déserte des lieux et les assertions contradictoires des personnes entendues, il sera difficile, si ce n'est impossible, de constater la vérité.

Votre dévoué

P. MAILLEFER.

H. DRUEY, C^r féd.

¹ Il s'agit ici de M. Gonzalve Petitpierre, de Neuchâtel, député au Conseil des Etats.